

Quatre-vingt-unième

LETTRE OUVERTE
aux Ecrivains de Belgique

Solstice de l'hiver 1972.

Mes chers confrères,

Je suis vraiment affligé. A cause de ce malheureux « Guide littéraire de la Belgique, de la Hollande, et du Luxembourg ». Palsambleu ! On n'y va pas de main morte ! Dans l'organe « Francophones » du personnel de la C.G.E.R., je lis : « Le mal est fait. Il est irréparable. Mais il est possible d'en arrêter la propagation. L'Association française propose à la Direction l'arrêt immédiat de la distribution de l'ouvrage: Quant à nos collègues qui en auraient fait l'acquisition par mégarde, on leur conseille de le détruire ». Un autodafé, quoi !

Quand je vous entretins de ce guide voué aux gémonies, je n'avais fait que le parcourir et j'en suis resté là n'ayant qu'un goût modéré pour ce genre de travaux mercenaires. Depuis lors quelques textes me sont passés sous les yeux qui m'ont proprement effaré. Que notre confrère Roger Bodart ait commis sciemment de si multiples méfaits ne me semble pas croyable. L'esprit de vengeance lui étant inconnu et la vindicte loin de son cœur, je me perds en conjectures. Les omissions, allant de l'écrivain chevronné jusqu'à la débutante jadis choyée avec amour, doivent avoir des raisons sérieuses. Mais, comme dit Cocteau : « Le mystère est une position trop favorable pour qu'un esprit bien élevé s'y maintienne ».

J'eus une idée. Je proposai à notre président de l'A.E.B., Adrien Jans, de consacrer un débat à cette délicate affaire. Tout accusé n'a-t-il pas le droit de se défendre ? Roger Bodart serait venu et, la bouche en cœur, aurait expliqué le comment et le pourquoi de son mystérieux comportement.

Hélas ! Adrien Jans n'a pas voulu me suivre. « Il s'agirait, répondit-il, « d'un procès qui ne rassemblerait probablement que des témoins à charge » et d'ajouter sans ambages : « il ne me semble pas qu'il pourrait en résulter quelque fruit sinon à décider l'auteur à ne plus se vouer à pareille entreprise ». C'est bel et bien une condamnation. Je le regrette. Si ce débat avait eu lieu, je me serais présenté comme avocat de la défense. C'est une noble tâche, surtout quand la cause ne l'est pas. L'avocat, comme l'a clairement dit Ludovic O'Followell, c'est : « Le défenseur de la veuve et de l'orphelin ; à plus forte raison quand la première a tué son mari et le second ses père et mère ».

J'aurais dit :

« Messieurs les Jurés,

L'homme que vous avez devant vous n'a commis aucun crime et l'eût-il commis, il faudrait d'abord le prouver. Au reste, qu'est-ce qu'un crime ? Le terme s'applique à l'abstrait comme au concret, et même dans ce sens il échappe à plusieurs activités, je pense à celles des chirurgiens, des militaires et autres bourreaux. Ces derniers sont même promus exécuteurs des hautes œuvres, un titre magnifique qui ne fut jamais décerné à un chef d'orchestre. De surcroît, il convient de séparer le singulier du pluriel. Une destruction massive échappe à la définition et l'O.N.U., linguiste à ses heures, créa un néologisme, le génocide, pour définir d'un seul mot une pratique parfois complexe, dont les progrès sont constants.

Mon client, Messieurs, ne mérite aucune de ces grandes épithètes et dussiez-vous le déclarer coupable, sa culpabilité serait mince comme tout ce qu'il fit. Je vais plus loin, je plaide l'irresponsabilité. Messieurs, vous ne l'ignorez pas, c'est le grand moteur de notre temps ; il provoque aussi bien les accidents que les meurtres, il incite les particuliers aux bévues comme les gouvernants aux bêtises, J'irai plus loin encore. H. D. Thoreau nous a fourni une solution, je cite : « Voici l'épreuve où l'on reconnaît l'innocence : subir un outrage, et pouvoir contempler, avec l'élan habituel, la lune amicale qui parcourt le ciel dans sa majesté de reine ». Eh bien, que l'on confronte Roger Bodart avec la lune, en toute simplicité, et vous verrez ! »

Mais voilà ; je n'ai pas eu l'occasion de plaider et, malgré l'A.E.B., l'affaire suit son cours : D'ailleurs, tout n'est pas négatif



en l'occurrence. Si comme disent les Anglais, « les malheurs et les jumeaux ne viennent jamais seuls », il en est ainsi de tout événement. Ce Guide, qui l'est si peu, n'échappe pas à la règle. Il met une grande animation dans notre Bois sacré et ce n'est pas une mince chose. Les soirées de l'A.E.B., pour roboratives qu'elles soient, n'arrivent pas, à elles seules, à remuer les cohortes compactes de ses membres. Il est heureux qu'il y ait, de loin en loin, quelque éclat de fanfare, fut-il farci de fausses notes.

En vérité, nous sommes blasés, parce que trop riches. J'ai été renforcé dans cette idée en parcourant la liste des ouvrages acquis l'année dernière, tous garantis de valeur littéraire certaine par la commission détentrice de cette certitude. Pensez donc, 86 auteurs ont été distingués et 10285 exemplaires convaincront les ignares de leurs mérites.

Je vous ai parlé plus d'une fois de cette équipe de juges dont il faut admirer la tranquille décision. Malgré qu'ils en aient, ils dressent un palmarès. Pour les auteurs, l'épreuve est redoutable car rien ne résiste à la rigueur des chiffres. A 350 exemplaires, vous êtes parmi les plus valeureux, à 100 c'est de l'honnête tout-venant, mais si l'on tombe plus bas ? Plusieurs noms — et d'aucuns me semblaient estimables — n'ont pas dépassé les 50, et je découvre, consterné, cinq confrères réduits à 25, et deux malheureux respectivement à 20 et à 15 exemplaires.

La haute conscience des juges apparaît au sommet du tableau. La palme revient à Henri Michaux, bénéficiaire de deux achats de 350 exemplaires, édités en France par une grosse maison d'édition qui n'a certes pas besoin d'un soutien. Voilà donc un geste de pur prestige. Nous montrons aux Français que nous sommes capables de goûter la poésie psychédélique, fut-elle l'œuvre d'un auteur qui se fiche d'avoir été Belge. Pareil geste honore le pays. Il rejoint celui de la Caisse générale d'épargne et de retraite qui subsidie Hachette. Voici Gallimard distingué à son tour.

Grâce à nos sûrs garants de la certitude littéraire, la Belgique, loin d'être un pays livré à un tribalisme ancestral, nous offre l'image exaltante d'une nation généreuse qui ouvre ses bras, et sa bourse, à des étrangers dignes d'attention. Et sans la moindre idée de réciprocité.

ROGER AVERMAETE.



DE LA BEAUTE D'UNE TAXE.

Pour participer d'une manière efficace à l'Année du Livre, les membres de l'Union postale universelle ont créé une nouvelle taxe, dite de dédouanement. Pour faire cette œuvre pie, ils se sont même rendus, tous ensemble, à Tokyo.

Les usagers n'ont pas apprécié cette marque d'attention. Ne s'agirait-il pas plutôt d'un geste profondément psychologique ? Grâce à ce droit supplémentaire, le livre, déjà grévé de droits de douane et de la TVA, devient un objet de plus en plus cher, donc précieux. Voyez les bijoux.

Venant de l'étranger, la remise d'un livre tient de la cérémonie. Il arrive par char motorisé. Avant de pouvoir le toucher, des documents dont vous recevez votre part, vous sont soumis, vous donnez des signatures et aussi des argents, pour parler comme Verlaine. On est tout heureux d'en sortir à si bon compte. Mais nombre d'usagers trop prosaïques, ne sont pas contents.

Nos amis suisses en reproduisant l'emblème de l'Année du Livre, impriment sans détours : « Pauvre graphisme, résultat zéro ». En Belgique, on a fini par la supprimer, la taxe. Et voilà encore du chômage en perspective pour tous ces braves gens qui remplissaient des formulaires, posaient des cachets ou convoyaient ces colis précieux.

R.A.